

## REVENANT

**Ce dossier s'adresse uniquement aux :**

- **Etudiants ayant été inscrits à l'ENSA de Paris la Villette et ayant suspendu leurs études pendant au moins une année et souhaitant reprendre leurs études**
- **Les étudiants souhaitant reprendre leur cursus après une interruption inférieure à 3 années** sont repositionnés au niveau qu'ils avaient au moment de leur dernière inscription à l'école, les enseignements validés étant convertis dans le système actuel
- **Les étudiants souhaitant reprendre le cursus après une interruption de plus de 3 années** peuvent demander le cas échéant à bénéficier d'une validation de leurs acquis s'ils ont profité de cette période de suspension d'études pour valider un autre diplôme ou acquérir une expérience professionnelle dans le domaine de l'architecture. Dans ce cas la commission de validation des acquis de l'école examinera leur dossier.

### **Dossier**

Le dossier doit comporter :

#### **Pour tous les étudiants:**

- Un curriculum vitae détaillé
- Une photo d'identité

#### **Pour les étudiants souhaitant reprendre le cursus après une interruption de plus de 3 années :**

- La ou les photocopies du ou des parchemins de l'ensemble des diplômes obtenus et du ou des relevés de notes
- Les attestations d'employeur, et le cas échéant un portfolio présentant le parcours professionnel

Renseignement : [catherine.comet@paris-lavillette.archi.fr](mailto:catherine.comet@paris-lavillette.archi.fr)

Dossier de candidature en téléchargement [ICI](#)